

Ne pas oublier la maîtrise de l'énergie !

Avant toute installation de chaudière bois, il est nécessaire d'analyser et de réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments situés dans le périmètre du projet, tant en termes d'enveloppe (isolation murs, double vitrage), qu'en termes de comportement des occupants (gestion des absences par passage en mode réduit du chauffage, encombrement des émetteurs, ...).

Les objectifs sont multiples :

- Diminution des besoins et donc réduction des consommations énergétiques et des dépenses financières correspondantes
- Réduction de la puissance thermique de la chaudière à installer
- Amélioration du confort des occupants

Les préconisations en matière de maîtrise de l'énergie font partie intégrante de la mission de pré-diagnostic énergétique des bâtiments.

Je monte mon projet

Les étapes de développement d'un projet «chaufferie bois»

Principales étapes de développement d'un projet «chaufferie bois» : voir procédure de réalisation d'un projet biomasse, fiche BIO - 8

Spécificité à la chaudière bois

- **Étude d'approvisionnement** en combustible : privilégier les circuits courts locaux.

Deux possibilités d'approvisionnement



Conseil sur l'approvisionnement

Veiller à la qualité du bois livré : exiger du fournisseur des informations précises sur l'humidité, les essences et le volume livré.

Acheter le bois en €/MWh plutôt qu'en €/t pour payer un combustible adapté à sa valorisation énergétique.

- **Analyse économique** de l'étude de faisabilité :
 - Chiffrage des principaux postes d'une chaudière bois :
 - Chaudière bois et équipements
 - Équipements chaufferies : évacuation des fumées, appoint/secours, hydraulique, électricité, régulation, ...
 - Réseau de chaleur et sous-stations
 - Génie civil bâtiment chaudière-silo : terrassement, VRD (Voirie de Réseaux Divers), accès, maçonnerie, gros-œuvre, étanchéité, couverture, serrurerie, ...
 - Ingénierie, études, contrôle, ...
 - Divers
 - Comparaison financière de la réalisation d'une chaudière bois à une solution de référence correspondant au renouvellement à l'identique des productions de chauffage existantes.

Le coût annuel de fonctionnement des installations prend en compte : le coût des combustibles, de l'entretien courant, des petites provisions pour maintenance programmée et du remboursement des investissements (remboursement des annuités d'emprunt).

Détermination du point d'équilibre économique du projet, atteint quand le bénéfice annuel d'exploitation annule le coût de l'emprunt

Le saviez-vous ?

Étude d'approvisionnement réalisée par la Mission Bois Energie de Côte d'Or

Objectifs :

- Scénariser
- Sécuriser l'approvisionnement
- Donner une approche d'un coût de combustible entrée chaudière

Contenu :

- Déterminer le volume mobilisable à partir de la propriété communale
- Veiller à la préservation de l'affouage
- Estimer le coût de la tonne de bois frais déchetée rendue au hangar de stockage
- Définir la liste des fournisseurs locaux et connus en combustible, avec une indication de prix sur le coût de la fourniture bois
- Analyser, le cas échéant, les possibilités de stockage locales connues (location, plateforme collective, ...)

Où trouver du combustible ?

Bois décheté

- À partir de la forêt communale ou d'une autre source forestière locale (publique ou privée).
- Les prestataires de bois décheté sont disponibles sur le département (liste sur demande).
- À partir d'un fournisseur en bois décheté (liste sur demande) après consultation dans le respect du code des marchés publics comme pour n'importe quel autre produit ou service.

Granulés

- Liste sur demande. L'offre est présente dans le département (deux unités de granulation).

Le SICECO est partenaire de la Mission Bois-Énergie de Côte d'Or (MBE 21), développée par le Conseil Général de Côte d'Or et animée par Dominique DARPHIN de l'Office National des Forêts (ONF).

Objectif de la MBE 21 : faciliter et faire émerger des projets de chaufferies bois automatiques

Actions de la MBE 21 :

- ANIMATION : Information et sensibilisation des élus aux avantages de l'utilisation du bois-énergie :
 - Réunion d'information
 - Visite de chaufferie
- ACCOMPAGNEMENT : accompagnement du maître d'ouvrage dans la mise en œuvre de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, depuis l'étude d'opportunité du projet avec l'analyse d'approvisionnement en combustible jusqu'à la réception des travaux, le suivi des consommations énergétiques, l'analyse du fonctionnement de l'installation et l'établissement du contrat de maintenance.

La MBE 21 apporte également une assistance à la mise en place de plates-formes d'approvisionnement

Et le SICECO ?

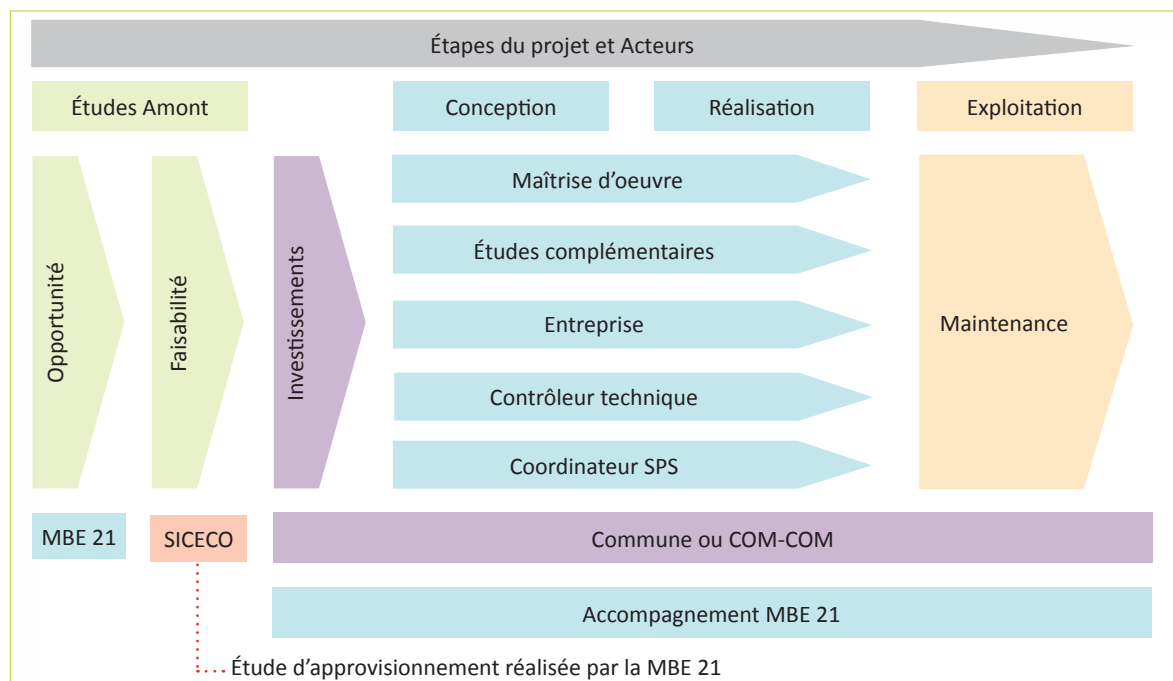
Réduction du prix de l'énergie et maîtrise de son coût par l'indépendance établie vis-à-vis du prix du baril de pétrole
Préservation de la ressource naturelle

Action citoyenne environnementale par la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air

Maintien et/ou création d'emploi en milieu rural

Réduction des coûts d'entretien de la sylviculture et des espaces forestiers

Image positive de la collectivité qui développe une énergie propre et durable



Le SICECO en particulier :

Le SICECO propose aux communes une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation d'une chaufferie bois. À ce titre, il réalise les pré-diagnostics énergétiques du patrimoine bâti communal et l'étude de faisabilité du projet avec la gestion des aides financières accordées par l'ADEME, la Région et le FEDER.

En partenariat avec l'animateur de la MBE 21, le SICECO propose les missions suivantes :

- Aide à la rédaction des documents de consultation des entreprises (DCE)
- Aide au montage des dossiers de demande de subventions
- Aide à l'analyse des offres
- Suivi des travaux jusqu'à la réception en tant que conseiller technique
- Assistance technique pour une utilisation rationnelle de l'énergie, un suivi des consommations énergétiques des chaufferies et des contrats de maintenance

Le SICECO réalise cette mission d'AMO dans le cadre de sa compétence partagée «Énergie renouvelable» et ne facture à la commune aucune autre prestation que l'étude de faisabilité.